



Demande de régularisation suite à un mariage

Par **jamila78**, le **26/11/2012 à 16:18**

Bonjour,

J'aimerais avoir quelques informations au sujet du dépôt de dossier de régularisation à la préfecture de mon futur conjoint.

Pour le moment, nous n'avons lancé encore aucune démarches car nous ne sommes pas mariés mais nous souhaiterions savoir comment risque de se passer la procédure.

Pour re situer, mon futur mari réside en Belgique et est venu avec un visa touristique qui a expiré. Ce qui est prévu, c'est qu'il vienne vivre en France avec moi. Je suis en CDI et possède la nationalité Française.

Nous aimerions savoir quels documents risquent on de nous demander? Si il doit oui ou non repartir au Maroc et revenir avec un visa valide? Combien de temps durera la procédure, sachant que je suis rattachée à la préfecture de Versailles, qui d'après des proches est connue pour faire trainer les choses.

Par ailleurs, on m'a également dit qu'il fallait que je justifie de 5 années de fiches de paies pour que le dossier soit valable, est ce vrai?

Je vous remercie par avance pour le temps que vous pourrez consacrer à mes questions,

Cordialement

Par **AlexanderVas95**, le **26/11/2012 à 18:52**

Bonjour,

D'après vos dires, votre ami habite en Belgique, et est sans papier.

Vous souhaitez vous marier en France, mais que vous ne savez pas quels documents fournir? il suffit d'aller demander le formulaire à votre mairie.

Pour la régularisation, les 5 années de fiches de paie n'est pas utile, je crois que ce ne l'est que lors d'un regroupement familiale, mais pour une régularisation, vous devriez vous rendre dans votre Préfecture demander la liste, car déjà je sais que la liste de régularisation pour le 94, celui du 91 et du 95 sont différents.

Il doit repartir au Maroc si votre ami est arrivé clandestinement sans visa.

Par **jamila78**, le **26/11/2012 à 19:03**

Bonsoir,

Merci pour votre reponse. J'ai fait des recherches et j'ai trouvé la liste des documents à fournir mais, effectivement, je devrais me rapprocher de la prefecture de versailles pour avoir une liste exhaustive des pieces à fournir.

Par contre, mon ami n'est pas venu de maniere illegale, il est rentré sur le territoire belge grace à un visa touristique. Malgré cela doit il quand même retourner au Maroc?

Merci encore pour votre reponse,

Par **AlexanderVas95**, le **26/11/2012 à 19:41**

S'il est entré en Belgique, je ne sais pas si le visa est accepté par la France car chaque pays a ses propres juridictions, par contre, ces 2 pays font partis de l'Europe donc je ne sais pas si le visa sera ou non accepté.